



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16/03/2022



### **FRANCE 2030 : JEAN-MICHEL BLANQUER, ELISABETH BORNE ET FRÉDÉRIQUE VIDAL PRÉSIDENT LA PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE PILOTAGE « ENSEIGNEMENT ET FORMATION » DE FRANCE 2030**

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée, chargée de l'industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, ont installé ce jour le comité ministériel de pilotage « Enseignement et formation » de France 2030 qui précisera les orientations et assurera le pilotage de cet axe du plan. Ils annoncent 15 préfigurateurs de l'appel à l'infestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » afin de proposer dès la rentrée 2022 des offres de formations et de services au profit des apprenants.

France 2030, annoncé en 12 octobre 2021, répond à un objectif clair : préparer la France par des choix d'investissements stratégiques majeurs, au service de nos concitoyens et d'une ambition écologique forte, pour mieux produire, mieux vivre et

mieux comprendre notre monde. Il s'agit notamment de soutenir l'émergence de talents et d'accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences, des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » s'inscrit dans ce cadre et vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. L'ingénierie de formation sur des métiers en tension pourra renforcer notre capacité à atteindre les objectifs de France 2030. Il peut s'agir de réaliser les diagnostics de besoins en compétences et en formations et identifier les initiatives et projets en rapport avec une ou plusieurs stratégies nationales ou de financer les projets de formations les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante.

Les ministres se sont félicités du succès de la première vague de dépôt des candidatures avec plus de 80 dossiers reçus. Ce succès témoigne de la dynamique des acteurs de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Pour cette raison et afin d'accélérer la concrétisation du plan, le comité ministériel de pilotage a décidé d'identifier des projet préfigurateurs de l'AMI CMA de France 2030 dans les domaines de la mobilité des apprentis (projet mon apprentissage + en Europe), de la santé numérique, du quantique et de l'intelligence artificielle. Ces préfigurateurs seront accompagnés et financés pour conduire des actions rapides de déploiement de formations et de services dès la rentrée 2022. Un jury d'expert CMA qui se réunira avant la fin mars définira les budgets alloués à ces préfigurateurs. Un montant maximum de 160M€ pourra être attribué aux différents lauréats à l'issue de l'examen des dossiers par les comités d'experts.

Ce même jour, les trois ministres ont introduit la 1ère conférence des métiers et des compétences. Elle a réuni partenaires sociaux, experts, administrations, entreprises et professionnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette conférence a donné lieu à la présentation du rapport sur les Métiers en 2030, publié récemment, par la DARES et France Stratégie. Elle a également permis d'échanger sur l'accélération prévisible des besoins d'adaptation des compétences, de mobilité et de reconversion professionnelle, qui sera entraînée par les transitions écologique, numérique et démographique. Elle a permis d'illustrer par des exemples concrets comment les politiques publiques d'emploi et de formation s'adaptent progressivement à ces enjeux. En particulier, elle a posé la nécessité de renforcer les instruments d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la Nation, réactive et opérationnelle. A ce titre, les ministres ont convenu d'organiser une conférence des métiers et des compétences à une périodicité annuelle notamment dans l'objectif de suivre et établir un diagnostic

partagé sur l'évolution des déséquilibres entre l'offre et la demande des compétences et être en capacité d'y réagir rapidement.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation déclare : *« En octobre, le président de la République a tracé le chemin de la révolution pédagogique, de l'enseignement scolaire à la formation professionnelle en passant par l'enseignement supérieur. L'excellence de notre recherche permet à la France de disposer des experts à même de former aux compétences nécessaires dans les entreprises à l'horizon 2030. Les moyens très importants alloués aux opérateurs de la formation au travers de l'AMI Compétences et métiers d'avenir vont permettre d'accueillir, former les techniciens et les ingénieurs de demain. Ils contribueront à rendre plus attractives ces formations et enfin ils contribueront à former tout au long de la vie, celles et ceux qui souhaitent évoluer vers ces carrières innovantes et passionnantes. »*

Elisabeth Borne, ministre du Travail et de l'insertion déclare : *« Le gouvernement a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » doté de 2Mds € : il s'agit de répondre aux besoins de jeunes en formation professionnelle initiale, notamment en apprentissage et de salariés, dans de nouveaux secteurs, notamment dans le numérique, portés par France 2030. Pour être les leaders de demain, il est nécessaire d'investir massivement pour mettre à niveau l'appareil de formation et soutenir des pédagogies innovantes. Le volet formation de France 2030 doit permettre de renforcer le capital humain indispensable au fonctionnement de nos entreprises et au-delà de toute la société. C'est aussi le meilleur moyen pour proposer des emplois durables et de tous niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire. »*

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports déclare :

*« L'éducation nationale travaille étroitement avec les filières économiques pour former les talents de demain et répondre aux besoins de compétitivité de notre pays. L'AMI Compétences et Métiers d'Avenir est une opportunité formidable pour l'ensemble des jeunes de la voie professionnelle pour leur construire de nouveaux parcours de réussite de très grande qualité. L'AMI permettra en particulier de poursuivre le développement des Campus des Métiers et Qualifications associant d'ores et déjà sur l'ensemble du territoire, avec l'aide de l'Etat et des Régions, les acteurs économiques d'une filière, les acteurs de formation (lycées professionnels, CFA ou universités). L'enjeu des compétences est plus que jamais essentiel et le Campus des Métiers offre des réponses immédiates et tout à fait opérationnelles aux besoins des secteurs et des entreprises impliquées dans France 2030. Dans la formation technologique et générale, le développement de certains enseignements, comme nous l'avons fait dans le numérique,*

*pourra être une des réponses apportées. Enfin, l'attention particulière portée à l'orientation, avec une sensibilisation aux métiers dès le collège est également un des axes forts de notre politique. France 2030 nous permet de coordonner et de soutenir de manière inédite cette politique. »*

Le comité ministériel de pilotage enseignement et formation regroupe les représentants de la Transition écologique, de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, du Travail de l'emploi et de l'insertion, des Solidarités et de la santé, de l'Enseignement supérieur de recherche et de l'innovation, de l'Agriculture et de l'alimentation, des Comptes publics et du numérique et s'appuie sur les compétences et l'expérience de six personnalités qualifiées, des mondes industriels, scientifiques et pédagogiques :

- **Sophie VIGER**, Directrice générale de l'école 42
- **Suzanne BERGER**, MIT, USA
- **Jean-Marc GAMBAUDO**, ex-Président d'Université Côte d'Azur
- **Alain CADIX**, membre de l'académie des technologies
- **Antoine FREROT**, PDG Véolia, Président de l'Institut de l'entreprise
- **Antoine HUBERT**, Fondateur et CEO de Ynsect

Liste des préfigureurs :

Objet France 2030 / Projet	
Intelligence artificielle (Phase 2)	AccelAILEarning@Hi!PARIS
	AFELIA-ANITI
	EFELIA – PRAIRIE
	EFELIA Côte d'Azur
	EFELIA-MIAI
	SaclAI-School
	SORBONNE.AI
Technologies du quantique	QuanTEdu-France
Santé numérique	CAPS'UL
	DINUSA
	ECSN
	ESNbyUM
	MANU
	SaNuRN
	SATIN
	SNB22
Santé numérique ; Enseignement et numérique	FURII-DEM@TER
Enseignement et numérique	MA+E

## Contacts presse

Ministère du Travail de l'emploi et de l'insertion

[sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Secrétariat général pour l'investissement

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

Pour candidater à l'AMI Compétences et métiers d'avenir : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2021/aap-ia-CMA-AMI-2021.pdf>